

Destinataires : CA FNROS – UROS MPLR : Administrateurs et adhérents

Objet : Actualités Sociales

Le Média Social 22 septembre 2026 : La nouvelle feuille de route « améliorer la sécurité des patients et des résidents » du ministère de la Santé pour la période 2026-2028 prévoit plusieurs actions qui concernent les EHPAD. Elle entend notamment mieux mesurer leur « culture de sécurité », renforcer le travail en équipe, et faciliter la déclaration et l'analyse des événements indésirables graves associés aux soins (EIGS).

ASH 23 septembre 2026 : Un allocataire potentiel sur deux de l'allocation de solidarité aux personnes âgées « ASPA » n'en fait pas la demande. Le manque d'information sur le dispositif, sa complexité administrative, et le mécanisme de récupération sur succession qui lui est associé expliquent la réticence des retraités précaires à y recourir.

6 Médias avec l'Express 23 septembre 2026 : Selon la 14^{ème} édition de l'indice mondial des retraités de NATIXIS IM, la France a perdu deux places au classement international consacré aux conditions de vie des retraités, avec une dégradation globale, autant sur le bien-être matériel que sur la santé. La France pointe désormais au 29^{ème} rang sur 44. C'est mieux que le Portugal (30^{ème}) mais moins bien que l'Italie (26^{ème}). Les pays les mieux lotis où il fait bon d'être à la retraite sont la Norvège, L'Irlande et les Pays Bas. Dans l'indice NATIXIS, quatre critères sont pris en compte : le bien-être matériel, les finances, la qualité de vie et la santé. Le pays ne sombre pas au niveau du classement car le système de santé tient encore la route. Les deux derniers du classement sont la Colombie et l'Inde.

6 Médias avec l'Express 22 septembre 2026 : Dans un rapport publié le 22 septembre, la Cour des Comptes propose de mieux distinguer les dépenses liées aux retraites des fonctionnaires de l'Etat. Elle veut notamment isoler les coûts des Droits spécifiques et celui du déséquilibre démographique. Les dépenses des retraites des fonctionnaires représentent 65 milliards d'euros. Le déséquilibre démographique est estimé à 22 milliards d'euros.

Le Média Social 25 septembre 2026 : La FNADEPA (Fédération des Directeurs du Secteur des Personnes Agées) présente sa plateforme politique en vue de l'échéance présidentielle de 2027. Elle estime que « le vieillissement est une chance à saisir pour refonder notre pacte social autour des valeurs de solidarité intergénérationnelle, de valorisation de l'autonomie des personnes âgées et de reconnaissance des professionnels du lien et de soin ». Mais les défis sont majeurs du fait de niveaux de dépendances plus élevées, de l'urgence écologique et de la pression financière de plus en plus forte. La FNADEPA liste 35 mesures à mettre en œuvre. Elle met l'accent sur les mesures de prévention, elle demande une augmentation des professionnels, une stratégie de prévention des risques psychosociaux et une reconnaissance des « faisant fonction ». Elle plaide pour « un pilotage national de la 5^{ème} Branche, afin de coordonner l'ensemble des politiques d'autonomie ». Enfin, elle continue de réclamer une loi de programmation « conformément à l'article 10 de la loi Bienvieillir ».

Avant la semaine bleue qui aura lieu du 5 au 11 octobre l'UNIOPS a révélé les résultats d'une mini-enquête dans son réseau des intervenants du Grand Age. L'enquête montre l'importance donnée à la dimension intergénérationnelle. Les différents axes des actions conduites visent à lutter contre l'isolement des personnes âgées, à favoriser leur expression et leur participation et à agir pour le maintien de l'autonomie. L'UNIOPS souligne le rôle majeur des associations mais mentionne les difficultés rencontrées par celles-ci. La demande principale concerne le financement pérenne des actions qui contribuent à retarder la perte d'autonomie. Selon Daniel

GOLDBERG, « le prochain mandat présidentiel doit être l'occasion d'un nouveau contrat entre les générations ».

La Gazette des Communes 25 septembre 2026 : Les Assises Nationales Bien Vieillir se sont le 24 septembre à Arras sur un constat : la prise en compte, dans l'Action Publique, du vieillissement de la population a progressé ces dernières années, mais il reste beaucoup de chemin à parcourir pour adapter la société à l'inéluctable transition démographique. Pour adapter l'Action Publique au « choc du vieillissement », Brigitte Bourguignon, sénatrice et ancienne ministre déléguée en charge de l'autonomie répond : « il faudrait qu'on sorte de cette idée que les territoires, les collectivités ou même les acteurs n'anticipent pas ou n'ont pas anticipé le vieillissement et la transition démographique ».

Hospimédia 24 septembre 2026 : Face au vieillissement des personnes en situation de handicap, les territoires adaptent leur offre. Dans le Rhône, sera inaugurée en octobre, la première unité pour personnes handicapées vieillissantes du territoire. Elle compte 11 places. Il s'agit de mêler autonomie et soins dans un même lieu.

Liaisons Sociales 25 septembre 2026 : Remis au 1^{er} ministre le 16 septembre, le rapport final de la CTER (Conférence Travail – Emplois – Retraites) met en lumière de nombreux points de convergences entre les partenaires sociaux tout en identifiant les principaux sujets de désaccords. Pour Jean Denis Combrexelle, on ne peut pas traiter de la retraite si on oublie les 40 années de travail qui la précèdent : qualité de vie au travail, management, usure professionnelle influent, pour chacun, la manière dont on se projette pour la fin de carrière. Par ailleurs, améliorer le taux d'emploi des jeunes et des seniors nous donnerait des marges de manœuvre pour la retraite. Pour lui, « retraite, emploi, travail : il faut penser ces trois sujets ensemble ».

L'Express 26 septembre 2026 : En exclusivité pour l'Express, l'Institut des Entreprises convie des experts de premier plan, à formuler des propositions tout au long du débat présidentiel. Bertrand Martinet, économiste, développe ses solutions pour introduire une couche de capitalisation dans notre système de retraite.

Notre pays consacre environ deux points de plus de PIB que ses principaux voisins européens, à son système de retraite par répartition. Il est nécessaire qu'une réforme d'ampleur ramène durablement notre système à l'équilibre mais il paraît indispensable de compléter cette réforme par l'introduction d'un pilier par capitalisation. La voie est étroite mais elle existe, elle passe par une participation financière des retraités actuels et l'activation des réserves financières des régimes de répartition actuels. La remise en vigueur de la réforme Borne en 2028 est une première manière de considérer la question de la soutenabilité des pensions. Mais cela suppose que les régimes des retraites des fonctionnaires de l'Etat et des régimes spéciaux sont financièrement équilibrés et il faut prendre en comptes les charges d'intérêt sur la dette accumulée. Si l'on effectue ces corrections, l'âge de départ et le maintien des pensions prévus par la loi Borne deviennent insoutenables. Nos retraites font peser des contraintes fortes sur l'ensemble de nos choix publics et crée une contrainte forte sur d'autres dépenses clés pour notre avenir collectif. Au vu des tendances actuelles, une baisse brutale des pensions pourrait être la seule solution pour redonner de l'air à nos finances publiques.

La création d'un pilier par capitalisation aurait plusieurs avantages : soulager le poids qui pèse sur les générations futures, conserver un niveau équivalent des pensions sans hausse de cotisation massives, apporter un financement de long terme à notre économie. Deux grandes options sont possibles qui peuvent se combiner : encourager l'épargne-retraite sur une base volontaire, développer un pilier de capitalisation pour tous ce qui paraît l'option la plus souhaitable. Elle permettrait de faire participer aux fruits du capital, les salariés les plus modestes. Mais la condition de réussite d'un tel projet passe d'abord par le redressement de notre système par répartition. C'est pourquoi le lancement d'un pilier par capitalisation doit

s'accompagner d'une réforme d'ampleur visant à reculer progressivement l'âge de départ et à sous indexer les pensions en cours. La deuxième condition est de résoudre le système de la double cotisation. En effet, il faut épargner pour obtenir un capital. Un tel système n'est concevable, sans cotisations supplémentaires, qu'en se substituant, en partie, au pilier actuel par répartition. Une diminution progressive des prestations pourrait permettre de diminuer les taux de cotisations consacrés à la répartition. Mais cela ne suffirait pas et il est indispensable de disposer d'un capital initial. Ce capital « d'amorçage » peut être assuré en recyclant les réserves existantes (AGIRC/ARRCO / FAR / IRCANTEC) et en consacrant une partie de sous indexation des pensions, et la suppression de l'abattement de 10% sur les pensions.

Le Quotidien du Médecin 29 septembre 2026 : Prévention, égalité territoriale, parcours spécifiques et recherches.... La journée mondiale du cœur est l'occasion de parler du livre blanc d'«Alliance Cap Cœur», qui fait de la santé cardio-neurovasculaire une priorité nationale. Objectif : réduire le poids de ces maladies qui restent la première cause de mortalité chez les femmes et la deuxième chez les hommes, en France.

A l'approche de l'élection présidentielle, le Thin Thank Jenner, présidé par le docteur Alain Milon et Gérard Vincent, propose de revoir en profondeur l'organisation du système de santé, en renforçant le pilotage à l'échelle régionale. Selon le Thin Thank, cette décentralisation permettrait de mieux adapter l'offre de soins aux besoins des patients, sans remettre en cause le principe d'égalité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Objectif rapprocher les décisions des réalités de terrain et repenser la répartition des compétences, des financements et des responsabilités entre l'Etat et les territoires. Il s'agit de décliner l'ONDAM en ORDAM. Jenner organise un débat au Sénat, le 5 octobre après-midi, autour d'une question : « faut-il décentraliser le système de santé ? ».

AFP 1^{er} octobre 2026 : a) – Symptômes attribués au vieillissement, traitements multiples qui brouillent les pistes, isolements déjà sous détectés dans la population générale, la soumission chimique l'est plus encore chez les personnes âgées particulièrement vulnérables, selon plusieurs experts interrogés par l'AFP. Dans certains cas, l'entourage de la victime y recourt pour lui soutirer de l'argent. Théo Willeman, toxicologue, signale que les victimes agressées à domicile ne sont pas forcément en contact récent avec le monde extérieur. Une difficulté vaut aussi pour les personnes âgées en institution où des administrations abusives de médicaments peuvent passer inaperçues. Avec l'âge, la perte de mémoire peut aussi compliquer le repérage d'une éventuelle soumission chimique. Enfin, il y a également le risque de soumission chimique à caractère sexuel.

b) – Ils marchent moins de 15 minutes par jour, ne prennent pas les transports en commun ni la voiture : près d'un million de seniors sont « assignés à résidence » en France, alertent les Petits Frères des pauvres : « certains domiciles deviennent des prisons ». Les plus âgés et les plus modestes sont davantage concernés par cette situation, synonyme de grande solitude. Les difficultés à se déplacer fragilisent progressivement les liens sociaux des personnes âgées et conduisent à leur exclusion sociale. Le rapport des Petits Frères des Pauvres recommande un travail d'adaptation des logements et des espaces publics. Au cours des 12 derniers mois, 2,5 millions de personnes âgées ont déclaré avoir renoncé à voir des proches faute de moyens de locomotion. Certains renoncent aux soins pour les mêmes raisons. La moitié des personnes interrogées disent souffrir de douleurs handicapantes à leur mobilité. Des trottoirs dégradés, l'absence de bancs et le manque de transports en commun constituent des obstacles. Un déplacement peut être perçu comme une prise de risque. Au total, selon l'étude, plus de 3 millions de personnes se sentent isolées, en raison de leurs possibilités limitées de se déplacer. Les Petits Frères des Pauvres appellent à mettre en place « un plan piéton » pour rénover les trottoirs et créer des espaces publics accessibles et confortables. Ils préconisent de favoriser « la mobilité solidaire » comme, par exemple, le transport à la demande.

6 Médias et l'Express 30 septembre 2026 : a) – Le gouvernement souhaite mettre à contribution les retraités à hauteur de 5,5 milliards d'euros dans les économies prévues pour le budget 2027. Cela comprend une sous-indexation progressive des pensions ainsi que la baisse du plafond de l'abattement fiscal. Le ministre du travail indique être ouvert au débat : « on pourrait imaginer une bascule vers un système de négociation annuelle avec les partenaires sociaux, comme cela est fait pour les salaires ». Il explique que « sans mesures spécifiques, le coût des retraites augmenterait d'environ 13 milliards d'euros, l'année prochaine », à cause de la démographie et des pensions indexées sur l'inflation.

b) – la loi ALUR du 24 mars 2014 fixe à 65 ans, l'âge limite à partir duquel un bailleur ne peut pas donner congé à un locataire aux faibles ressources. Cette loi, a contrario, pousse les propriétaires à discriminer certains candidats par leur âge, bien que ce soit illégal. Les propriétaires préfèrent louer aux plus jeunes.

Le Média Social 30 septembre 2026 : a) Dans le PLFSS 2027, Sébastien Lecornu en visage d'affecter 300 millions d'euros de CSG, au financement de l'APA. La proposition reste toutefois en deçà des montants défendus jusqu'ici notamment par DF (Département de France).

b) – L'UNIOPS lance une mobilisation dans toute la France, du 12 au 17 octobre pour « rendre visible ce que la société perdrait si les associations n'étaient plus en mesure d'assurer leur mission ». Ouverte au secteur sanitaire, médicosocial et social, cette campagne vise à « interpeler les financeurs et décideurs publics », sur le manque de moyens des associations de solliciter et les conséquences sur les personnes accompagnées. Une quarantaine d'organisations ont déjà rejoint ce mouvement.

c) – L'association des Directeurs et Cadre de Direction du Secteur Social, Médico-social et Sanitaire (ADC) a organisé ses journées annuelles d'étude et de formation management à Toulouse, les 24 et 25 septembre 2026. Parmi les enjeux abordés, un management moins vertical et plus participatif. Cadres et Directions sont invités à penser l'innovation malgré les contraintes.

Francis De Block